



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 février 2013

DIRECTIVE POUR LA PROTECTION DES PORCS : TOUT N'EST PAS ENCORE ROSE POUR LES TRUIES !

A l'occasion du Salon de l'Agriculture 2013, CIWF interpelle sur l'application de la directive européenne relative à la protection des truies entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Seuls 72% des élevages français respectent l'interdiction partielle des cases de gestation et sont passés au logement en groupe. Il s'avère donc que l'origine France ne permet pas de garantir le respect de la législation minimale, ce qui choque les français comme le montre un sondage d'opinion réalisé par CIWF France à ce sujet*.

UNE AVANCEE LEGISLATIVE POUR DE NOMBREUSES TRUIES

La directive européenne 2008/120/CE prévoyant des normes minimales relatives à la protection des truies, rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013, le logement en groupe des truies - sauf pendant les 4 premières et la dernière semaine de gestation. Elle prévoit aussi que les animaux doivent avoir un accès à des matériaux manipulables et une aire minimum au sol en revêtement plein continu.

Cette directive s'applique à l'ensemble des élevages porcins français et européens de plus de 10 truies. Au niveau européen, **elle permet d'améliorer les conditions de vie de 13 millions de truies**, qui passaient auparavant environ 300 jours par an enfermées dans des cases métalliques, dites « cases de gestation », sans aucune litière. Totalement confinés, les animaux étaient sujets à de nombreuses blessures et frustrations, les empêchant ainsi d'exprimer leurs comportements naturels.

UNE LEGISLATION ENCORE TROP MAL RESPECTEE

Les dispositions européennes de protection des truies et des porcs ont été votées en 2001 et ont été transposées en droit français en 2003, laissant donc du temps aux éleveurs pour s'y conformer. Malgré cela, **la France marque un retard dans la mise aux normes.**

Selon les chiffres qui ont été communiqués par le ministère de l'agriculture à la Commission européenne fin janvier, seuls 72% des élevages concernés ont mis en place le logement en groupe. Les autres dispositions de la directive, telles que l'obligation de fournir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux manipulables (paille, foin, bois, sciure, etc.) et d'une aire minimum en revêtement plein continu ne sont quand à elle pas prises en compte. **Applicables au même titre que le logement en groupe des truies, ces dispositions sont essentielles pour le respect de la directive.**

De nombreux efforts restent donc encore à fournir afin d'atteindre une mise aux normes totale et effective en France concernant cette directive.



28% des élevages français ne respectent pas l'interdiction partielle des cases de gestation

« L'entrée en vigueur de cette directive a été une réelle avancée dans le combat pour le bien-être des porcs » déclare Léopoldine Charbonneaux, Directrice de CIWF France, « mais celui-ci est loin de s'achever ! Si la majorité des élevages sont passés au logement en groupe, ils ne le sont pas encore tous, et les éleveurs doivent poursuivre leurs efforts pour que les conditions de vie des porcs soient significativement améliorées. »

1 FRANÇAIS SUR 2 CHOQUE PAR LE MANQUE DE RESPECT DE LA LEGISLATION

CIWF a réalisé un sondage d'opinion* auprès des Français. Ils se montrent très soucieux du bien-être animal et portent une attention toute particulière aux conditions de vie des porcs. **Plus d'un Français sur deux trouve choquant que certains élevages français ne respectent pas la législation.**

Les Français sont par ailleurs 67% à penser que l'origine France leur garantit le respect de la réglementation minimale en matière de protection des porcs. Or, en France ce n'est pas le cas. Les consommateurs français achètent donc des produits issus d'élevages non conformes, sans le savoir.

Le Salon de l'Agriculture, grande vitrine de l'agriculture française, est l'occasion d'alerter les consommateurs exigeants afin qu'ils contribuent eux aussi à **encourager la mise aux normes minimales, ainsi que l'essor de systèmes alternatifs plus respectueux du bien-être animal tel l'élevage sur paille ou en plein air.** La pression des consommateurs, vigilants et en recherche de confiance dans les produits animaux consommés, ne peut que faire avancer les choses plus vite !

* Sondage CIWF par YouGov réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1009 personnes entre le 4 et le 6 décembre 2012.

A propos de Compassion in World Farming

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, **CIWF** est aujourd'hui reconnue comme l'ONG internationale de référence dédiée au bien-être des animaux d'élevage. Présente en France depuis 2009, **CIWF** a pour mission d'encourager les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux, de proposer des alternatives à l'élevage intensif viables et durables et promouvoir une agriculture durable, respectueuse des animaux, des hommes et de la planète.

www.ciwf.fr

Visuels et interview sur demande

CONTACTS PRESSE

L'Agence Marie-Antoinette
Siobahn Clavel
01 55 04 86 47
siobahn@marie-antoinette.fr

CIWF France
Léopoldine Charbonneaux
06 25 16 94 76
l.charbonneaux@ciwf.fr